



Conseil métropolitain du 24 septembre 2018

AMENDEMENT

Délibération 21.1.8913 - Décision modificative N° 2 – Exercice 2018 – Budget Principal

Il est ajouté l'article additionnel suivant :

Article additionnel :

« Alinéa 1 : Le Conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur autorise le Président du Conseil Métropolitain, organe exécutif, à émettre des mandats de remboursement partiel de la T.E.O.M. au bénéfice de tous les contribuables métropolitains assujettis à ladite taxe, pour les années 2017 et 2018

Alinéa 2 : Le remboursement du trop perçu s'élève à 22,47% de la taxe 2017 (2% divisé par 8,9 %) et à 11,23% (1% divisé par 8,9%) pour la taxe 2018 ; chiffres pour lesquels l'Exécutif a d'ores et déjà acquiescé aux faits.

Alinéa 3 : Le montant des reversements est budgétairement gagé sur une diminution à due concurrence des crédits du chapitre 011.

Alinéa 4 : L'Exécutif métropolitain est autorisé à attaquer l'Etat à concurrence des remboursements intervenus au titre des articles antérieurs ; et ce, du fait de la faute lourde commise par les services préfectoraux du contrôle de la légalité, lesquels auraient dû déférer les délibérations fixant des taux de T.E.O.M. manifestement illégaux »

Exposé des motifs :

Cette délibération ainsi que ses bases de calcul sont strictement conformes à la jurisprudence réaffirmée par le Conseil d'Etat dans deux arrêts des 25 juin et 26 juillet 2018.

Les seules années concernées ne peuvent être que 2017 et 2018, en vertu de l'article L 178 du Livre des Procédures fiscales. L'amendement doit donc être rattaché à une DBM de l'exercice 2018.

De plus cet amendement rétablit l'équité entre les petits contribuables et les grandes surfaces de la Métropole lesquelles ne manqueront pas d'ester en justice afin de récupérer leur trop perçu de taxe.

Enfin, il constituera une source d'économies pour notre Métropole. En effet, en cas de contentieux, les autres métropoles concernées (Lyon, Lille etc..) ont été condamnées à 1500 € de frais irrépétibles par procès.

Marie-Christine ARNAUTU
Député Européen
Conseiller Métropolitain
Conseiller Municipa

Gérard VANDERBORCK
Conseiller Métropolitain
Conseiller Municipal